



Procès-Verbal Comité de Direction

N° 03
6 octobre 2020

<i>Présent(e)(s)</i>	Alain Martin, Président Patrice Le Clère, Vice-Président Daniel Moulet, Secrétaire Général Jérôme Peslier, Trésorier Evelyne Autin, Patrice Boutin, Alain Chapelet, Lydie Chauvier, Dominique Goraud, Jean-Charles Guérin, Georges Le Glédic, Alain Le Viol
<i>En visioconférence</i>	Olivier Bloino, Jean-Luc Briand, Patrick Denis, Didier Gantier, Patrice Guet, Dominique Pilet, Jean-Luc Rouinsard Guillaume Piednoir, co-Président de la Commission des Arbitres Thomas Régent, CTD DAP Claudine Guerlais, Assistante du Président et comptable
<i>Assiste</i>	Sébastien Duret, Directeur Administratif
<i>Excusé(e)(s)</i>	Dr Yvon Couffin Karl Marchand CTD PPF

1. Approbation des Procès-Verbaux

Le Comité de Direction approuve à l'unanimité les procès-verbaux suivants :

Date	Commissions	N°PV	Date parution
28/08/2020	Bureau	3	10/09/2020
07/09/2020	Comité de Direction	2	10/09/2020
08/09/2020	Féminine	2	18/09/2020
14/09/2020	CGC Jeunes Masculins	1	18/09/2020
15/09/2020	CGC Seniors Masculins	4	18/09/2020
16/09/2020	Bureau	4	17/09/2020
16/09/2020	CGC Loisirs	1	18/09/2020
21/09/2020	CGC Entreprises	1	23/09/2020
23/09/2020	Féminine	3	29/09/2020
24/09/2020	CGC Jeunes Masculins	2	25/09/2020
22-24/09/2020	CGC Seniors Masculins	5	29/09/2020
28/09/2020	Statut Arbitrage	1	30/09/2020

2. Mise en place du Bureau

Conformément aux Statuts du District – article 14.1, le Bureau du District comprend 6 membres

Le Bureau de la nouvelle mandature est ainsi composé :

Alain MARTIN	Président
Daniel MOULET	Secrétaire Général
Jérôme PESLIER	Trésorier
Patrice LE CLERE	Vice-Président
Jean-Charles GUERIN	
Evelyne AUTIN	

3. Mise en place des Commission de Discipline et d'Appel

Conformément au Règlement disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.,
Conformément à l'article 8 des Règlements Généraux du District,

Le Comité procède aux nominations pour 4 ans de la Commission de Discipline, de la Commission d'Appel
« configuration disciplinaire » et de la « configuration règlementaire »

Commission	
Discipline : Président	LE CLERE Patrice
	BOTHUA Jean-Michel
	GUERIN Jean-Charles
	JEANNETEAU Gérard
	MARTINEZ Jean
	SERISIER Bernard
Instructeurs	VALIN Michel
	CADIET Jean-Yves
APPEL : Président	ROUINSARD Jean Luc
Configuration disciplinaire	PILET Dominique, Vice-Président
	BERNARD Hubert
	DURAND Jean-Marie
	HAURAY Philippe
	HERRIAU Mickaël
	LESCOUEZEC Jean-Luc
	LESCOUEZEC Michel
Configuration règlementaire	GUET Patrice, Vice-Président
	AUTIN Evelyne
	BOUTIN Patrice
	BRIDJI Marouf
	LE CLERE Patrice

Le Comité n'apporte pas de modifications aux compositions des commissions nommées pour la saison sportive.

Le Comité procède à la nomination complémentaire suivante :

Commission	Nom - Prénom
Délégué Futsal	DENIS Sylvain

4. Appels - Pouvoir au Président du District

Le Comité de Direction donne tout pouvoir pour la saison 2020-2021 au Président du District de Football de Loire-Atlantique, ou en son absence au Secrétaire Général du District de Football de Loire-Atlantique pour agir en appel, appel disciplinaire ou dans le cadre de toute procédure prévue par les Statuts et Règlements de la Fédération Française de Football, notamment au titre IV des Règlements Généraux de la F.F.F. et à l'annexe 2 des Règlements Généraux de la F.F.F. conformément à l'article 22 des Statuts du District de Football de Loire-Atlantique.

5. Informations du Président

Le Président fait lecture du courrier co-signé du Président de la Fédération Française de Football et du Président de la Ligue du Football Amateur adressant leur reconnaissance pour notre engagement au service du football français et leurs encouragements pour la poursuite de notre mission.

- **Réunions LFA**

- retour sur les réunions en visioconférence avec la LFA. Réunions qui ont lieu le mercredi tous les 15 jours. A l'issue de ces réunions, une information par communiqué est adressée aux clubs et aux mairies.

- 16 novembre est programmée en visioconférence la réunion des 3 collègues : Présidents Ligue – Présidents District – et autres acteurs du Football.

- **Bureau LFPL**

- retour sur la réunion du Bureau de la Ligue des Pays de la Loire du 28 septembre 2020.

- **Projets de terrains**

- Agenda des rendez-vous en Mairie pour des projets de terrains Foot5 ou grand jeu synthétique à Héric – Vigneux – Guenrouet – Montoir-de-Bretagne – Erbray – Couëron – St-Mars du Désert – St-Herblain.

- **Remise de dotations Label**

- 15 octobre 2020 : remise de la dotation « Label Jeunes Futsal » et « Label Ecoles Féminines » à 18H00 à l'Espace Noël Le Graët.

- **Partenariat VERISURE**

- Détail du partenariat avec la société VERISURE à destination de tous les membres de l'association District permettant de bénéficier de conditions avantageuses. Une communication sera faite sur le site Internet.

- **Fermeture de fin d'année**

- Le District fermera du mercredi 23 décembre 2020 au soir jusqu'au dimanche 3 janvier 2021. La réouverture aura lieu le lundi 4 janvier 2021.

6. Retour sur les Assemblées Générales du 26 septembre 2020

Les Assemblées Générales Ordinaire, Extraordinaire et Elective se sont tenues le samedi 26 septembre 2020 dans le strict respect du protocole sanitaire, avec l'aval des services de la Préfecture et de la municipalité de La Chapelle-sur-Erdre qui a permis de disposer de la salle en configuration 1 000 places.

L'application de ce protocole a fait par ailleurs l'objet d'un communiqué préalable aux clubs afin de rassurer les participants et de garantir la sécurité de tous.

154 clubs ont assisté à l'Assemblée Générale sur les 221 clubs affiliés.

Conformément à l'article 12.1.3 des Statuts, les clubs absents à l'Assemblée Générale sont sanctionnés d'une amende égale au droit d'engagement en championnat de leur équipe évoluant au plus haut niveau.

Rappel fait par le Procès-Verbal du Comité de Direction en date du 20 juillet 2020.

Numéro	Club	Amende
501941	F.C. DE LA CHAPELLE DES MARAIS	160
502454	MISSILLAC FOOTBALL CLUB	140
581996	FC MESQUERAI	140
550043	F.C. DES TROIS RIVIERES	160
580575	SAVENAY MALVILLE PRINQUIAU FC	160
590134	LAVAU FC	120
502505	NOZAY O.S.	160
521035	COUDRAY O.S.	120
525249	U.S. GUENOUVRY	120
548227	F.C. PAYS DE GUEMENE	160
581347	ABBARETZ SAFFRE FC	160
501948	VOLTIGEURS CHATEAUBRIANT	255
502086	A.L. CHATEAUBRIANT	160
518640	E.S. DE SOULVACHE	120
520139	E. DU DON MOISDON MEILLERAYE	140
549082	St VINCENT LUSTVI	160

552653	S. C. NORD ATLANTIQUE DERVAL	160
564146	FC OSMANLISPORT	140
551971	ESPOIRS FREIGNEENS	140
553687	FUTSAL CLUB SUCEEN	60
551077	FAY-BOUVRON F. C.	160
519195	A.S.C. DERVALLIERES NANTES	140
519335	E.S. PIN SEC NANTES	160
523626	J.S.C. BELLEVUE NANTES	160
532168	A.COSMOS NANTAIS	40
538478	A. TRAV. PORTUGAIS NANTES	120
553389	A. C. MUSULMANE NANTES NORD	60
553688	NANTES DOULON BOTTIERE FUTSAL	60
553988	F.C. DE JANVRAIE	140
554447	A. NANTAISE FUTSAL	60
563770	SPORTING CLUB de NANTES	27
563938	NANTES A.C. FRANCO PORTUGAISE	60
582328	NANTES METROPOLE FUTSAL	60
590209	ETOILE NANTAISE FUTSAL	60
509217	U.S. STE ANNE DE VERTOU	170
518107	HIRONDELLE ST JULIEN DE CONCELLES	160
545809	U.S. BOISSIERE REMAUDIERE	120
582652	FC COTEAUX DU VIGNOBLE	160
536713	F.C. DE PAULX	120
548871	F.C. LOGNE ET BOULOGNE	160
560160	BOUGUENAIIS FOOTBALL	160
544892	F.C. ESTUAIRE PAIMBOEUF	140
552826	BERNERIE O. C. A.	140
600904	A.S. GAZ ELECTRICITE DE NANTES	40
602354	A.S. CHU NANTES	120
607392	A. LECLERC S. ST HERBLAIN	120
612376	A.S.L. DE L'AEROPORT	40
612595	SYSTEME U OUEST F. CARQUEFOU	120
614368	A.S. MUNICIPAUX NANTES	120
614413	A.S. SIGMA INFORMATIQUE	120
615243	F.C. NET NANTES	120
615405	MANPOWER CE OM.	120
616023	F. C. LUCOUN NANTES	120
651641	BERLIN 1989 FUSSBALL	120
835374	L. ATLANTIC C. NANTES	40
842496	F.C. LE LIEN	40
842637	LOS TCHI'TOLOS ST SEBASTIEN/LOIRE	40
847724	F.O.C.L. NANTES	40
850846	JET F.C. NANTES	40
852862	NANTES SP.L. INTER POTES	40

7. Mise en place d'un groupe de réflexion et de proposition composé de présidents de clubs

Le Président fait suite à l'engagement qu'il a pris vis-à-vis des clubs lors de l'Assemblée Générale sur la mise en place d'un groupe de réflexion et de proposition composé de Présidentes et Présidents de clubs et présente celles et ceux qui ont donné leur accord pour intégrer ce groupe :

- M. Ludovic BERANGER – FC Bouaye
- M. Laurent BLOINO – St Sébastien FC
- M. Hugues DUPONT – Oudon Couffé FC
- M. Patrice FORGET – Petit Mars FC
- Mme Emilie HENRY – CAVUSG
- M. Gérald POULIN – AOS Pontchâteau
- M. Lionel ROSSETTI – FC Retz
- Mme Claude TRICHET – FC Toutes Aides
- M. Thierry VINCENDEAU – ES Vigneux

Ce groupe sera amené à faire des retours sur le début de saison, les championnats, le calendrier, les coupes et à être force de propositions.

8. Nouveaux secteurs

Suite à l'élection de la liste « Actions et Passions 2020-2024 », les secteurs sont réorganisés conformément au projet de la liste élue. En conséquence, le Règlement Intérieur est actualisé à l'article 31.

Le secteur A comprend les communes de : ASSERAC – BATZ-SUR-MER – BESNE – CAMOËL – DONGES – FEREL – GUERANDE – HERBIGNAC - LA BAULE-ESCOUBLAC - LA CHAPELLE-DES-MARAIIS – LA TURBALLE – LE CROISIC – LE POULIGUEN – MESQUER – MONTOIR-DE-BRETAGNE – PENESTIN – PIRIAC-SUR-MER - PORNICHET – ST-ANDRE-DES-EAUX – ST-JOACHIM – ST-LYPHARD – ST-MALO-DE-GUERSAC – ST-MOLF – ST-NAZAIRE – TRIGNAC.

Le secteur B comprend les communes de : BOUEE – CAMPBON – CORDEMAIS – CROSSAC – DREFFEAC – GUENROUET - LA CHAPELLE-LAUNAY - LA ROCHE-BERNARD – LAVAU-SUR-LOIRE – LE TEMPLE-DE-BRETAGNE – MALVILLE – MISSILLAC – PONTCHÂTEAU – PRINQUIAU – QUILLY – SAVENAY – ST-DOLAY – ST-ETIENNE-DE-MONTLUC – ST-GILDAS-DES-BOIS – STE-ANNE-SUR-BRIVET – STE-REINE-DE-BRETAGNE – SEVERAC - TREHILLAC.

Le secteur C comprend les communes de : ABBARETZ – AVESSAC – CHÂTEAUBRIANT – CONQUEREUIL – DERVAL – ERBRAY – FEGREAC – FERCE – GRAND-AUVERNE – GUEMENE-PENFAO – ISSE – JANS – JUIGNE-LES-MOUTIERS – LA CHAPELLE-GLAIN – LA GRIGONNAIS – LA MEILLERAYE-DE-BRETAGNE – LOUISFERT – LUSANGER – MARSAC-SUR-DON – MASSERAC – MOISDON-LA-RIVIERE – MOUAIS – NOYAL-SUR-BRUTZ – NOZAY – PETIT AUVERNE – PIERRIC – PLESSE – PUCEUL – ROUGE – RUFFIGNE – SAFFRE – ST-AUBIN-DES-CHATEAUX – ST-NICOLAS-DE-REDON – ST-JULIEN-DE-VOUVANTES – ST-VINCENT-DES-LANDES – SION-LES-MINES – SOUDAN – SOULVACHE – TREFFIEUX – VAY - VILLEPOT.

Le secteur D comprend les communes de : ANCENIS-ST-GEREON – COUFFE – JOUE-SUR-ERDRE – LA ROCHE BLANCHE – LE CELLIER – LE PIN – LIGNE – LOIREAUXENCE – MESANGER – MONTRELAIS – MOUZEIL – OUDON – PANNECE – POUILLE-LES-COTEAUX – RIAILLE – TEILLE – TRANS-SUR-ERDRE – VAIR-SUR-LOIRE – VALLONS-DE-L'ERDRE.

Le secteur E comprend les communes de : BLAIN – BOUVRON – CASSON – FAY-DE-BRETAGNE – GRANDCHAMP-DES-FONTAINES – HERIC – LA CHEVALLERAIIS – LE GÂVRE – LES TOUCHES – NORT-SUR-ERDRE – NOTRE-DAME-DES-LANDES – PETIT-MARS – ST-MARS-DU-DESERT – SUCE-SUR-ERDRE – TREILLIERES – VIGNEUX-DE-BRETAGNE.

Le secteur F comprend les communes de : CARQUEFOU – COUËRON – INDRE – LA CHAPELLE-SUR-ERDRE – MAUVES-SUR-LOIRE – ORVAULT – SAUTRON – ST-HERBLAIN - STE-LUCE-SUR-LOIRE – THOUARE-SUR-LOIRE.

Le secteur G comprend la ville de : NANTES.

Le secteur H comprend les communes de : BASSE GOULAINNE – BOUAYE – BOUGUENAIIS – BRAINS – LA MONTAGNE – LE PELLERIN – REZE – ST-AIGNAN DE GRANDLIEU – ST-LEGER-LES-VIGNES – ST-JEAN-DE-BOISEAU – ST-SEBASTIEN-SUR-LOIRE – LES SORINIERES – VERTOU.

Le secteur I comprend les communes de : AIGREFEUILLE-SUR-MAINE – BOUSSAY – CHÂTEAU-THEBAUD – CLISSON – DIVATTE-SUR-LOIRE – GETIGNE – GORGES – HAUTE-GOULAINNE – LA BOISSIERE DU DORE – LA CHAPELLE-HEULIN – LA HAYE FOUASSIERE – LA PLANCHE – LA REGRIPIERRE – LA REMAUDIERE – LE LANDREAU – LE LOROUX-BOTTEREAU – LE PALLET – MAISDON-SUR-SEVRE – MONNIERES – MOUZILLON – REMOUILLE – ST-FIACRE-SUR-MAINE – ST-HILAIRE-DE-CLISSON – ST-JULIEN-DE-CONCELLES – ST-LUMINE-DE-CLISSON – VALLET – VIEILLEVIGNE.

Le secteur J comprend les communes de : CORCOUE-SUR-LOGNE – GENESTON – LA CHEVROLIERE – LA LIMOUZINIÈRE – LA MARNE – LE BIGNON – LE GE – MACHECOUL-ST-MEME – MONTBERT – PAULX – PONT-ST-MARTIN – ST-COLOMBAN – ST-ETIENNE-DE-MER-MORTE – ST-LUMINE-DE-COUTAIS – ST-MARS-DE-COUTAIS – ST-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU – TOUVOIS.

Le secteur K comprend les communes de : CHAUVE – CHEIX-EN-RETZ – CHAUMES-EN-RETZ – CORSEPT – FROSSAY – LA BERNERIE-EN-RETZ - LA PLAINE-SUR-MER – LES MOUTIERS-EN-RETZ – PAIMBOEUF – PORNIC – PORT-ST-PÈRE – PREFAILLES – ROUANS – ST-BREVIN-LES-PINS – ST-HILAIRE-DE-CHALEONS – ST-MICHEL-CHEF-CHEF – ST-PERE-EN-RETZ – ST-VIAUD – STE-PAZANNE – VILLENEUVE-EN-RETZ – VUE.

9. Coupes Foot5

Thomas REGENT fait le point sur la mise en place des Coupes Foot5.

Etat des lieux

- 16 terrains Foot5 extérieurs disponibles
- 1 terrain Foot5 couvert

Bilan des arbitres des clubs concernés

- Liste des arbitres des clubs disposant de terrains Foot5
- Liste des arbitres bénévoles de clubs disposant de terrains Foot5
- Elargissement de la liste si besoin

Ceux-ci vont bénéficier d'une formation aux règles du jeu FOOT5 (5 et 12 novembre 2020)

Règlements formalisés

- Coupes Foot5
- Lois du Jeu Foot5

Calendrier

- Engagement ouvert pour les Coupes U15, U18, Seniors M jusqu'au 15 novembre 2020
- Communication cette semaine sur les différents supports
- Réunion avec les Présidents des clubs concernés fixée au lundi 19 octobre 2020
- Formations arbitres : jeudis 5 et 12 novembre 2020

10. Mise en place du protocole COVID-19

Patrice LE CLERE, référent COVID-19 du District, fait un point sur la gestion de la ligne téléphonique :

62 appels, 81 courriels ont été reçus et traités

La situation relève 35 cas COVID-19 depuis le début des compétitions départementales (2 week-ends)

➤ Sur le volet sanitaire :

En l'état actuel, et par mesure de précaution, lorsque la Commission d'Organisation est informée qu'une équipe présente 3 cas positifs au COVID-19 et/ou cas « contact », la rencontre prévue est reportée.

➤ Sur le volet compétitions :

Au 5 octobre 2020 :

- 22 rencontres en football à 11 de gestion « District » ont ainsi fait l'objet d'un report en raison de cas COVID-19 et/ou cas « contact » au sein des effectifs.

Le référent COVID-19 est en contact avec la procédure d'urgences le week-end afin de traiter les dossiers de la manière la plus homogène.

La démarche est globalement bien perçue par les clubs même si il existe des difficultés à restituer les choses. Les réponses et items récurrents sont le public debout, la désinfection de matériels, l'utilisation des vestiaires et gourdes, la gestion des buvettes, le sens de circulation, le rassemblement de personnes, l'affichage sur les terrains, le bordereau d'émargement... Ce dernier document a du mal à être mis en application dans les clubs.

Il reste des mesures correctives à apporter et du renforcement à faire. Les clubs sont conseillés et accompagnés pour les démarches avec l'ARS et l'Assurance Maladie.

Le 16 septembre, le Président a demandé la mise en place d'une réunion avec les membres de la procédure d'urgences ainsi que le groupe des délégués. Il a été défini les pratiques avec les 6 cas généraux d'emails. Les membres du Comité ont assisté à une réunion en visio le 14 septembre avec une présentation du protocole. Après chaque visite lors de rencontres par des délégués ou membres du Comité, un retour est rédigé par le Référent COVID du District aux clubs concernés par les rencontres observées et si besoin aux maires des communes concernées.

Le Comité regrette le manque de réactivité pour le traitement des dossiers Covid qui sont transmis à la Ligue de Football des Pays de Loire. Signalement transmis à la Ligue le 03 octobre relayé au District le 05 octobre.

Les clubs de notre District nous font savoir qu'ils regrettent l'absence d'interlocuteur le week-end concernant les rencontres dont la Ligue est organisatrice.

11. Modifications réglementaires

- **Gestion des priorités entre les coupes et championnats**

Vu les Statuts du District,

Vu les Règlements des divers Championnats et Coupes,

Vu la décision du Comité de Direction de la L.F.P.L. du 16 septembre 2020,

Le Comité de Direction fait un point sur la situation sanitaire et l'organisation des compétitions.

S'agissant des championnats :

- *ces épreuves ont un impact d'une saison à l'autre (maintien, accession, relégation) et au sein même de la saison (championnats de jeunes en plusieurs phases par saison).*

Le Comité note que le règlement actuel priorise les Coupes sur les Championnats. Cette réglementation, dans un contexte habituel, entendu hors situation exceptionnelle actuellement, s'explique notamment par le fait que les tours de Coupes doivent se dérouler en même temps dans une double logique d'attrait de l'épreuve et d'organisation pour les tirages à suivre.

En conclusion, le Comité de Direction constate :

- *que la tenue globale de la saison sur l'intégralité des matchs à jouer, toutes compétitions confondues (coupes nationales/régionales/départementales, championnats nationaux/régionaux/départementaux) est rendue incertaine en raison du contexte sanitaire.*

- *que la prise en compte des cas « contact » dans les 3 cas justifiant le report est justifiée pour des raisons de sécurité sanitaire et respectueuse des recommandations de l'ARS, cette prise en compte générant cependant de fait davantage de reports.*

- *qu'en l'état des données sanitaires et des données chiffrées des épreuves en cours, la tenue intégrale des coupes et championnats est incertaine.*

- *que le report des rencontres de championnat, compétition majeure, doit être absolument maîtrisé, sauf à ne pas pouvoir gérer ces épreuves dans le respect des dispositions réglementaires relatives aux classements.*

Qu'in fine, cette situation exceptionnelle commande, dans l'intérêt supérieur du football, de prendre une mesure modificative des règlements afin de permettre aux championnats de se dérouler prioritairement.

Conformément aux Statuts du District donnant pouvoir au Comité de Direction pour statuer sur tous les problèmes présentant un intérêt supérieur pour le football et sur tous les cas non prévus par les Statuts ou règlements, le Comité de Direction décide :

➤ **que les Coupes du District, à compter du 6 octobre 2020 et pour la saison 2020/2021, ne sont pas prioritaires sur les championnats départementaux.**

Ce dispositif de priorisation vaut également en cas de saturation ou d'utilisation réduite des terrains suite notamment à des arrêtés municipaux.

Concrètement, et en dehors des Coupes nationales gérées par la L.F.P.L. et la F.F.F. qui demeurent prioritaires :

- **Les dates au calendrier réservées aux « matchs remis » sont priorisées pour les championnats.**

Par ailleurs, le Comité relève aussi dans la décision du Comité de Direction de la L.F.P.L. du 16 septembre 2020,

- **Un match de Championnat Départemental non joué à sa date initiale pourra être reporté en lieu et place d'une rencontre de Coupe Pays de la Loire.**

Conformément aux articles 10 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la publication de la décision contestée.

Dans un souci constant d'adaptation à la situation vécue actuellement, le Comité de Direction pourra être amené à prendre de nouvelles mesures.

- **Règlement du Championnat Futsal**

Suite à la proposition de la Commission de Gestion des Compétitions Seniors Masculins – Futsal d'adaptation du Règlement des Championnats Départementaux Seniors Masculins Futsal au regard du nombre d'équipes engagées, le Comité approuve ces modifications du Règlement pour la saison 2020-2021.

12. Point sur les effectifs

Au 1^{er} octobre 2020, les effectifs du District de Football de Loire-Atlantique sont en baisse de 5,9%. Les catégories les plus impactées sont celles du football d'animation avec un retard de plus de 2 000 premières licences.

DISTRICT DE LOIRE-ATLANTIQUE (au 01/10)					2020-2021					2019-2020				
Catégorie	Nvelle	Renou	Mut	Total	N/N-1	Nvelle	Renou	Mut	Total					
Libre / Senior	1367	8704	947	11018	2,66%	1424	8325	983	10732					
Libre / U19 - U18	134	1567	231	1932	0,73%	206	1481	231	1918					
Libre / U17 - U16	135	2422	282	2839	3,88%	220	2244	269	2733					
Libre / U15 - U14	158	3420	257	3835	-0,31%	234	3340	273	3847					
Libre / U13 - U12	226	3996	208	4430	-6,18%	366	4086	270	4722					
Libre / Football d'animation	957	7519	388	8864	-21,91%	2901	7973	477	11351					
Fédérale / Senior / U19	1	2	1	4	-20,00%	0	2	3	5					
Sous Contrat / Aspirant	3	29	4	36	24,14%	1	22	6	29					
Sous Contrat / Stagiaire	1	14	0	15	-11,76%	1	16	0	17					
Sous Contrat / Professionnel	6	36	2	44	-12,00%	7	35	8	50					
				33017	-6,74%				35404					
Fédérale / Senior F	4	3	5	12	200,00%	0	0	4	4					
Libre / Senior F	168	637	140	945	8,50%	207	573	91	871					
Libre / U18 F - U17 F - U16 F	46	471	68	585	-2,66%	83	439	79	601					
Libre / U15 F - U14 F	48	463	36	547	-6,01%	148	394	40	582					
Libre / U13 F - U12 F	59	435	30	524	-10,73%	206	334	47	587					
Libre / Football d'animation F	106	408	35	549	-36,75%	447	391	30	868					
				3162	-9,99%				3513					
Foot Entreprise	69	408	37	514	-6,20%	94	431	23	548					
				514	-6,20%				548					
Futsal / Senior	42	239	28	309	3,00%	57	199	44	300					
Futsal / U19 - U18	2	20	3	25	-16,67%	3	24	3	30					
Futsal / U17 - U16	2	20	3	25	-3,85%	1	21	4	26					
Futsal / U15 - U14	4	17	2	23	-41,03%	10	18	11	39					
Futsal / U13 - U12	3	22	1	26	-40,91%	10	26	8	44					
Futsal / Football d'animation	34	65	1	100	81,82%	18	37	0	55					
				508	2,83%				494					
Futsal / Senior F	6	29	0	35	40,00%	11	13	1	25					
Futsal / U18 F - U17 F - U16 F	1	0	0	1	-	0	0	0	0					
Futsal / U15 F - U14 F	0	1	0	1	-66,67%	2	1	0	3					
Futsal / U13 F - U12 F	1	1	0	2	100,00%	1	0	0	1					
Futsal / Football d'animation F	0	4	0	4	33,33%	1	1	1	3					
				43	34,38%				32					
Foot Loisir / Foot Loisir	251	1125	86	1462	3,47%	291	1045	77	1413					
					-5,35%									
Dirigeant / Dirigeant	911	4907	0	5818	-3,03%	1076	4924	0	6000					
Dirigeant / Dirigeante	121	554	0	675	-4,26%	135	570	0	705					
				6493	-3,16%				6705					
Arbitre / Arbitre	11	324	20	355	-1,39%	7	335	18	360					
					1,54%									
Technique / Régionale	50	188	40	278	15,83%	30	167	43	240					
Technique / Nationale	1	25	1	27	-6,90%	2	25	2	29					
Educateur Fédéral / Educateur Fédéral	48	316	29	393	-8,60%	94	309	27	430					
Animateur / Animateur	92	179	10	281	1,08%	121	153	4	278					
				979	0,20%				977					
Ayant Droit / Ayant Droit	6	33	0	39	-2,50%	5	35	0	40					
Total	5074	38603	2895	46572	-5,89%	8420	37989	3077	49486					
	Nvelle	Renou	Mut	Total										
Variation N/N-1	-39,7%	1,6%	-5,9%	-5,9%										

13. Point sur les engagements

Les engagements sont globalement stables en football à 11 et en légère baisse en football d'animation.

Championnats	2020-2021	2019-2020
Seniors Masculins	410	407
U18 Masculins	128	120
U17 Masculins	49	50
U16 Masculins	20	19
U15 Masculins	192	196
U14 Masculins	18	16
U13 Masculins	347	358
U12 Masculins	36	36
U11 Masculins	405	462
Seniors Féminines à 11	39	38
Seniors Féminines à 8	12	8
U18 Féminines à 11	20	18
U18 Féminines à 8	5	10
U15 Féminines à 11	23	20
U15 Féminines à 8	18	19
U13 Féminines à 8	37	39
U13 Féminines à 5	6	9
U11 Féminines	35	40
Futsal Masculin	14	14
Futsal Féminin	8	7
Entreprise	26	28
Loisir	62	64
Vétérans	70	69

14. Arbitres

Le Président tient à féliciter la CDA et l'ETDA pour les excellents résultats aux examens de Ligue qui se sont déroulés sur la journée du 19/09/20 (initialement prévus au mois de mai 2020, mais reportés en raison du COVID) ; puisque 100% des candidats qui ont été présentés ont été reçus.

En catégorie Talents Seniors :

- Sylvain Ollivier
- Clément Coupez
- Amhed Benzekhroufa
- Victor Appolinaire
- Emmanuel Morteau
- Julien Bodinier
- Julien Lehours

Ces candidats valideront leur accession au niveau Ligue après être observé sur le terrain, sur la saison 2020-2021.

En catégorie Candidat JAL :

- Mario Guibert
- Nicolas David
- Gurvan Cabas
- Hugo Cottineau-Vaillant
- Etienne Monneyron
- Thomas Soulard
- Mattéo D'Ettore
- Miya Praud Nkoulou

Par ailleurs, le Président rappelle qu'il ne faut pas oublier les arbitres qui ont été reçus au dernier examen initial et qui n'ont pu arbitrer la fin de saison dernière. Il tient à ce qu'un suivi renforcé soit initié afin de ne pas les perdre.

Un état est fait sur la situation des arbitres et le non-renouvellement de licences arbitres notamment dans les catégories jeunes et féminines. Après échanges avec la Commission des Arbitres, une enquête est en cours. Il est aussi souhaité une prise de contact avec les arbitres ayant arrêté afin de connaître les raisons. Par ailleurs, seulement six arbitres étaient inscrits à la première formation initiale d'arbitres qui a débuté le samedi 3 octobre.

15. Vie des clubs

- **Groupement**

Groupement		Clubs regroupés	Informations	
560640	524266	ETOILE MOUZILLON	U6F à U15F	Validée LFPL
GJ MOUZILLON-VIGNOBLE	581794	FC ENTENTE DU VIGNOBLE		

- **Entente**

NOM DE L'ENTENTE	CLUBS	AFFILIATION	DEMANDE	ACCORD	REFUS	MOTIF REFUS
U17/U18						
US BUGALLIERE/ST HERBLAIN OC	US BUGALLIERE	527371	30/09/2020	X		
	ST HERBLAIN OC	521399				

Prochain Comité de Direction : Lundi 16 novembre 2020

Le Président,
Alain MARTIN



Le Secrétaire,
Daniel MOULET

